COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

BULLETIN MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 avril 2008

Année 2008, Numéro 4

Conseil municipal

- Présents :
- BESSON Dominique
- COURGNAUD Jackie
- FORTIER Eric
- GIRARD Denis
- GOUAULT Dominique
- LUBIATO Luigino
- PICARD Jean
- PIGNOLET Didier
- PREVOT Thierry
- RANNOU Francis
- THOMAS Maryvonne
- SEVERS Dominique
- SIMONNET Marina
- VISPI Raphaël
- Absent excusé :
- CARANJOT Jean-Luc

Dans ce numéro :

Réunion du Conseil Municipal

Cérémonie du 8 mai

Le mot du Maire

ADSL et téléphonie

Brocante / vide grenier

La boule ferrée

Théâtre Arlequin

Ecoles

Les p'tites et grandes canailles

La fête patronale

Délégations au Maire - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne au Maire les délégations relatives aux points suivants :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret,
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- exercer, au nom de la Commune, le Droit de Préemption Urbain sur les zones UA, UB, UE, UAL, 1AU, 1AUs, 2AU, 1AUV, 2AUV, AUE, 1AUEV, 2AUEV,
- intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle,
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum décidé par le Conseil Municipal à chaque opération.

SIEM - Le Maire expose que le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne doit modifier ses statuts suite à l'évolution de ses adhérents directs après la dissolution des syndicats primaires d'électricité. Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve les nouveaux statuts de ce syndicat et désigne pour représenter la commune les délégués suivants :

Titulaires : M. Luigino LUBIATO
M. Jacky COURGNIAUD
Suppléants : M. Eric FORTIER
M. Didier PIGNOLET

C. C. A. S - Les conseillers municipaux élisent les membres suivants : Mme THOMAS M., Mme SEVERS D., Mme SIMONNET M., M. VISPI R.

Personnel Communal - **1)** Le temps de travail de l'agent responsable de la bibliothèque est augmenté, il passe de 10h00 à 13h00 hebdomadaires. **2)** Un poste occasionnel d'agent des services techniques à temps plein est créé.

Vote des 4 taxes locales - Il est décidé par l'Assemblée de ne pas modifier le taux d'imposition de ces taxes, malgré une nouvelle baisse d'environ 15 % de la base de taxe professionnelle.

Budgets 2008 - Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée à l'unanimité accepte les propositions de budgets, équilibrés comme suit :

1. Budget principal
- Fonctionnement 1 303 356,00 €
- Investissement 1 350 882,00 €

2. C C A S
- Fonctionnement 12 932,00 €

3. Assainissement
- Fonctionnement 149 179,00 €
- Investissement 1 508 578,00 €

Amortissement - La Commune ayant versé à la Communauté de Communes une subvention d'équipement, correspondant à la part de dépenses lui incombant lors des travaux de voirie, il convient de fixer l'amortissement de celle-ci. Le Conseil Municipal fixe à 10 ans toute subvention d'équipement de la Commune versée pour participation aux travaux entrepris par la C. C. R. S.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Salle polyvalente - Au vu du relevé annuel de consommation d'électricité de la salle polyvalente, il apparaît nécessaire d'augmenter le coût du KW consommé par les utilisateurs. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de le porter de 0,15 € à 0,16 €. Les autres tarifs restent inchangés.

Subventions - le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Ass. « Les amis des bêtes »	80,00 €
- Ass. « Des paralysés de France »	40,00 €
- Banque alimentaire	40,00 €
- Prévention Routière	40,00 €
- ANCETM	136,90 €

(Association Nationale des Communes avec Emprises de Terrains Militaires)

Reprise de voirie - Le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'en date du 13 septembre 2004, le Conseil Municipal avait accepté la rétrocession à la Commune de la voirie située rue Porte de la Croix, cadastrée AD N°469 pour 1 €. Le projet d'acte correspondant, proposé par l'Office Notarial Foch de Reims, fait donc référence à la délibération précitée. Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à leur tour ce projet et chargent le Maire de signer l'acte et tous documents nécessaires au règlement de cette affaire.

Commissions du Conseil Municipal - Le Maire est membre de droit de chaque commission formée au sein du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal décide des répartitions suivantes :

Mise en place des commissions
Du Conseil Municipal

Communication : Raphaël VISPI, Denis GIRARD, Dominique GOUAULT, Eric FORTIER.

Sports, loisirs, fêtes, animations culturelles : Dominique GOUAULT, Didier PIGNOLET, Raphaël VISPI, Eric FORTIER, Marina SIMONNET.

Voirie, Travaux : Jean PICARD, Denis GIRARD, Thierry PREVOT, Jackie COURGNAUD.

Cimetière : Luigino LUBIATO, Maryvonne THOMAS, Jean PICARD.

Bâtiments communaux : Luigino LUBIATO, Jean PICARD, Thierry PREVOT, Dominique SEVERS.

Personnel communal, Conseil de discipline : Luigino LUBIATO.

Salle polyvalente : Jean PICARD, Dominique GOUAULT, Jackie COURGNAUD.

Adjudications : Jean PICARD, Thierry PREVOT, Raphaël VISPI, Denis GIRARD.

Activités économiques : Dominique SEVERS, Raphaël VISPI, Denis GIRARD, Marina SIMONNET.

CEREMONIE DU 8 MAI 1945

Vous êtes cordialement invités à prendre part aux manifestations organisées à l'occasion du 63ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.

le 8 MAI 2008

*** Rendez-vous Place de la Mairie à 11 h 30**
*** Départ du défilé au Monument aux Morts avec la « Fanfare Pontfabricienne »**
*** Dépôt de gerbes**
*** Allocution, sonneries**
*** Retour du cortège Place de la Mairie**
*** Distribution de brioche aux enfants des écoles**
*** Remise de médailles**
*** Vin d'honneur**

Le mot du Maire

A propos de finances locales

Le budget constitue l'un des outils essentiels dont dispose le maire pour déterminer les recettes et les dépenses qui lui permettent de mettre en œuvre les politiques publiques qu'il initie et que son conseil municipal a votées.

Comme dans un budget familial certaines dépenses sont obligatoires (rémunération du personnel, intérêts des emprunts, remboursement du capital de la dette, frais de bureau, etc…) et d'autres sont facultatives, exceptionnelles, voire imprévues.

En ce qui concerne les recettes, schématiquement, pour Pontfaverger en 2008 on peut résumer en 3 masses de différentes valeurs :

- pour la moitié, les dotations ; elles sont attribuées par l'Etat et sont le principal concours financier versé aux communes. Leur montant est fixé chaque année par la loi de finances.

- pour un tiers, les 4 taxes directes locales : Taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation et enfin taxe professionnelle. Ce produit des 4 taxes est le résultat d'une base établie et révisée chaque année par le service des impôts multiplié par un taux qui peut éventuellement être modifié par le Conseil Municipal. Ainsi, le montant de votre impôt peut être augmenté alors même que les taux sont inchangés.

- pour le reste, ce sont des revenus divers.

Le produit de la taxe professionnelle pour Pontfaverger en 2008 représente 37 % de celui de 2004, et pour cette année plus de 100 000 euros de perte de recettes et une base diminuée de 15 %.

Cette baisse de produit de taxe professionnelle sur plusieurs années a été générée semble-t-il à la fois par des cessations d'entreprises, diminution d'activité, délocalisation et modifications dans le régime de taxation (allègements, abattements décidés par l'Etat).

Notre principale tâche sera là, retrouver le niveau, au moins, de 2004 en invitant et favorisant l'installation ou le développement d'activités économiques créant de l'emploi et générant des recettes communales.

Dans ce budget pour 2008, nous n'avons pas voulu, malgré ces pertes de recettes de taxe professionnelle, changer les taux des 4 taxes directes locales, et ce n'est pas notre souhait pour les années futures.

Information……**A.D.S.L. et téléphonie mobile**……Information

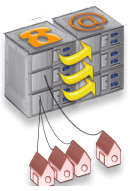

ENQUETE : Y-a-t-il encore à Pontfaverger-M. des personnes qui, désireuses de bénéficier de l'ADSL en ont fait la demande et se sont vues répondre par la négative ? Si tel est votre cas, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de Mairie dès que possible. En effet, une réunion est prévue avec le Conseil Général dans les jours à venir concernant la couverture ADSL de notre territoire et il nous est nécessaire de transmettre cette information pour pouvoir obtenir un meilleur service.

TELEPHONIE MOBILE : Notre secteur est couvert à des degrés de réception différents par les 3 opérateurs principaux, SFR, Bouygues et Orange. Ce dernier n'envisage pas pour le moment d'améliorer la qualité de réception des téléphones portables sur l'ensemble de notre Commune par la pose d'une antenne et préfère proposer aux abonnés bénéficiant de l'ADSL un forfait spécifique avec une connexion par l'intermédiaire de la Livebox.

Une nouvelle BROCANTE sera organisée par le SLP FOOT le 6 juillet 2008.

Des informations pratiques vous seront fournies dans le prochain bulletin.

RESERVEZ CETTE DATE !

PERMANENCE IMPOTS : Comme chaque année; **une permanence sera assurée, en Mairie, par deux inspecteurs des impôts, pour vous aider à établir votre déclaration de revenus**

MARDI 20 MAI, de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00

LA BOULE FERREE organise les 1/2 finales et finale du CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS de boules lyonnaises
Le samedi 26 avril 2008, à partir de 08 h 00, au boulodrome.

LE GROUPE THEATRAL ARLEQUIN

Présentera
Le samedi 26 avril à 20 H 30
Le dimande 27 avril à 14 H 30

Salle des fêtes de PONTFAVERGER

Son nouveau spectacle

ZAPPE ZAPPETTE

Entrées : adultes 5 €,
enfants - de 12 ans 2 €

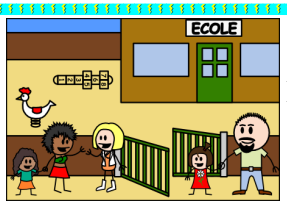

ECOLES

INSCRIPTIONS A PARTIR DU 13 MAI 2008 : Cette démarche concerne les nouveaux arrivants et les enfants entrant en 1ère année de maternelle ou au CP.

Les parents sont priés de se présenter en Mairie munis de leur livret de famille et du carnet de santé de l'enfant. Les formalités se poursuivront ensuite auprès de chacune des écoles et pour se faire toute précision sera donnée au moment de l'inscription en Mairie.

INFO : le site internet de l'école élémentaire est consultable à l'adresse suivante **http://xxi.ac-reims.fr/ec-pontfaverger** (ou via internet explorer en tapant « école élémentaire de Pontfaverger dans la fenêtre de recherche)

LES P'TITES ET GRANDES CANAILLES

Johann et toute son équipe vous donnent à nouveau rendez-vous au Centre de Loisirs de PONTFAVERGER-M, du 7 au 25 juillet prochain. Les feuilles d'inscriptions seront à votre disposition en Mairie **à compter du 5 MAI**, aux heures d'ouverture :
(le matin de 9h à 12h du lundi au vendredi et vendredi après midi de 14h à 17h30).